



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le 7 septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 2 septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Mme Katia PELTIER, Première Adjointe, en l'absence du Maire, empêché.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Mireille de la CROMPE, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE et
Ms Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Rodolphe GODIN, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Jean-Pierre MARTINEAU, Johnny GAUTRON et Frédéric PIERRON.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Brigitte ROY donne pouvoir à M. Frédéric PIERRON

M. Marc MIOT donne pouvoir à Mme Katia PELTIER

M. Eric POUGETOUX donne pouvoir à M. Claude ABLITZER

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Janick ALARY

M. Martial AUGER

M. Rodolphe GODIN a été nommé secrétaire de séance.

Préambule : A titre exceptionnel, la séance du Conseil municipal est présidée par Mme Katia PELTIER, Première Adjointe en charge de la communication, du développement économique et de la transition numérique, le Maire sortant d'une hospitalisation imposant une convalescence de trois semaines.

Par ailleurs, le conseiller municipal Frédéric Pierron fait part à l'Assemblée de l'état de santé inquiétant de M. Martial Auger, hospitalisé en urgence et n'étant pas en mesure de participer à la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	Objet	Observation
011/2020	Contrat de location et maintenance de photocopieurs	<p>Contrat de location et maintenance de 4 photocopieurs du 24/06/2020 au 23/09/2025 soit 21 trimestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Konica Minolta</u> - BH 287, Ecole Maternelle Charles Perrault - <u>Konica Minolta</u> - BH 367, Ecole Elémentaire Maurice Genevoix - <u>Konica Minolta</u> - BHC 658, inchangé Mairie Azay-sur-Cher accueil - <u>Konica Minolta</u> - BHC 250i, Mairie Azay-sur-Cher 1er étage <p>Géré par la société : Konica Minolta Centre Loire 2, avenue de la Prospective 18021 BOURGES CEDEX</p> <p>Pour un loyer trimestriel de : 775,91€ HT soit 931,09 TTC.</p> <p>facturation trimestrielle pour le coût de la page comme suit : Noir et Blanc : 0,00282 € HT, Couleur : 0,0282 € HT</p>	
012/2020	Contrat de cession de spectacle duo acoustique « FRASIAK » (Eric FRASIAK accompagné d'un musicien)	<p>Contrat de cession de spectacle duo acoustique « Eric FRASIAK » (accompagné d'un musicien) Partenariat convention Touline</p> <p>Association MACADAM CHANSONS 20 rue Werly 55 000 BAR LE DUC</p> <p>Spectacle : 900 € + frais de transport : 400 € Total : 1 300 €</p>	
013/2020	Contrat de cession de spectacle « The IncreDebile Magic show » par Tête de hareng et Cie.	<p>Contrat de cession de spectacle « The IncreDebile Magic show » par Tête de hareng et Cie. marché de Noël 6 décembre 2020</p>	

	marché de Noël 6 décembre 2020	Tête de hareng et Cie 7 avenue des tilleuls 37110 VILLEDOMER Spectacle : 1 300 € TTC	
014/2020	Contrat de cession de spectacle « Sauve mouton » par Cie discrète. Spectacle à Revaux – classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire	Contrat de cession de spectacle « Sauve mouton » par Cie discrète. Spectacle à Revaux – classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire La Compagnie Discrète 36 rue James Cane 37000 TOURS Spectacle 806,40 € (800 € + 6,40 € frais de transport)	
015/2020	Contrat pour vérification des aires de jeux	Vérification périodique des aires de jeux SOCOTEC EQUIPEMENTS TOURS 2 Allée du petit cher BP40155 37551 SAINT AVERTIN Coût 228 € TTC	
016/2020	Contrat d'entretien des locaux « Mairie »	Contrat d'entretien des locaux « Mairie » Société SAINES 171 rue des Douett BP 17236 37072 TOURS CEDEX 2 Coût 6 552 € HT 7 862.40 € TTC	
017/2020	Contrat d'entretien des locaux Ecole Maternelle et Ecole Elémentaire	Vérification périodique des aires de jeux Société SAINES 171 rue des Douett BP 17236 37072 TOURS CEDEX 2 Coût 34 619.16 € HT 41 542.99 € TTC	
018/2020	Contrat de prestation de services Vêtements professionnels restaurant scolaire	Contrat de prestation de services Vêtements professionnels restaurant scolaire Société ANETT 2 Rue de la Mairie 79100 Sainte Radegonde	

		Coût 1 411.80 € HT 1 694.16 € TTC	
019/2020	Contrat de prestation de service Hygiène Restaurant Scolaire	Contrat de prestation de service Société Anett Société ANETT 2 Rue de la Mairie 79100 Sainte Radegonde Coût 390 € HT 468 € TTC	

ADMINISTRATION GENERALE

3. Approbation de la convention de transmission des données dématérialisées à l'INSEE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune et l'INSEE pour la transmission des données d'état civil par internet via l'application Aireppnet ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

URBANISME / SERVICES TECHNIQUES / DOMAINE PUBLIC

4. Le Marchais : changement de dénomination de l'allée de la Mare-nouvelle dénomination : « allée Jean Ribaudeau » et de la rue du Marchais- nouvelle dénomination : « rue de la ferme du Marchais »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de l'annulation de la dénomination de l'allée de la Mare précédemment adoptée par délibération n°2020-043 du 22 juin 2020 pour le nouveau lotissement du Marchais ;
- **ADOpte**, par substitution, la nouvelle dénomination suivante : « allée Jean Ribaudeau ».
- **DECIDE** de l'annulation de la dénomination de la rue du Marchais précédemment adoptée par délibération n°2020-043 du 22 juin 2020 pour le nouveau lotissement du Marchais ;
- **ADOpte**, par substitution, la nouvelle dénomination suivante : « rue de la ferme du Marchais ».

5. Adoption de la convention modifiée pour la coordination de la gestion des travaux de la rue du Port

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE** la nouvelle version de la convention multipartite de gestion de la coordination des travaux de la rue du Port, telle que jointe en annexe à la présente.
- AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention modifiée.

6. Adoption de la convention d'entretien de l'itinéraire « Cœur de France à vélo - Val de Cher »

Le Conseil municipal d'Azay-sur-Cher, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE le Département à intervenir sur l'itinéraire cyclable « Cœur de France à vélo - Val de Cher » pour l'entretien des voies suivantes :

- VC n°104 dit « du Port d'Azay à la Bonde »
- Rue du Port
- VC n°13 dit « du Port rive gauche »
- CR n°11 dit « du Bourg à la voie creuse »

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention adhoc.

RESSOURCES HUMAINES

7. Adoption de la convention de remboursement des frais de formation - CACES des services techniques (entente avec la CCBVC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune d'Azay-sur-Cher et la CCBVC de mutualisation de formation des agents techniques présentée supra et **s'ENGAGE** au remboursement des frais afférents ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

8. Suppression de poste et mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal, par dix-neuf voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Mireille de la CROMPE, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Aline VIOLANTE et

Ms Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Rodolphe GODIN, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Jean-Pierre MARTINEAU, Johnny GAUTRON, M. Marc MIOT (représenté par Mme Katia PELTIER) et M. Eric POUGETOUX (représenté par M. Claude ABLITZER).

Et deux votes contre :

Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON) et M. Frédéric PIERRON

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

MODIFIE le tableau des emplois à la date du 10 septembre 2020 comme suit :

Filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché principal	A	1	0	1 TC
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	1	0	1 : 28 H
Filière technique	Technicien	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique	C	9	0	5 : TC 1 : 12 H 1 : 20H 1 : 28H 1 : 24 H
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	2	0	2 : TC
	Filière sociale	Agent Spéc. Ppal 2 ^{ème} Ecoles Mat.	C	4	0
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
Total					26 dont 6 TNC

9. Délibération de principe autorisant l'emploi de contractuels en raison d'un accroissement temporaire d'activité

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à ces besoins,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3- alinéa 1- de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

INDIQUE qu'une enveloppe de crédits est inscrite au budget, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces recrutements.

FINANCES

10. Application du transfert de la subvention « fête calendaire – fête de la musique » à la manifestation de l'Art musical pour les folies Berges Cher du 12 septembre 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le versement d'une subvention « fête calendaire » de 500 € à l'association Art musical nécessaire à la tenue de la manifestation « Les Folies Berges Cher » programmée le 12 septembre 2020.

CULTURE

11. Approbation de la convention de partenariat 2020 pour la communication des manifestations estivales du Sud Cher de Touraine-Est Vallées

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des préparatifs de la plaquette estivale 2020 et la convention de partenariat attachée à cette action,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS GENERALES

12. Informations générales

- Retour sur les manifestations et réunions de la rentrée (temps fort Sud Cher, accueil des nouveaux habitants et fête de la vie locale).
- Rappel des mesures applicables dans le contexte sanitaire : déclaration obligatoire auprès de la Préfecture, arrêté du Maire n°128-2020 du 17 Août 2020 sur le port du masque obligatoire pour les regroupements de plus de 10 personnes, respect des gestes barrières, etc. Répondant à la demande de précision de M. Frédéric Pierron, il est rappelé que cet arrêté s'applique aux manifestations.
- Synthèse des statistiques INSEE : réflexion autour de certains indicateurs. Une attention est à maintenir pour conserver une dynamique de vie sur la commune.
- Extrait du rapport de qualité comptable 2019 du budget communal dont la conclusion du percepteur considère les résultats comme excellents. Mme Katia PELTIER, Adjointe à la communication, au développement économique et à la transition numérique remercie les agents en charge de la comptabilité pour la qualité de leur travail.

Fin de la séance à 21h15.

Azay-sur-Cher, le 14 septembre 2020

Pour le Maire empêché, par délégation

La DGS

Stella LALANDE

